

KINAMA Q Muyinga
10 ème avenue N°23
Tél. : +257 68 67 73 64

Bujumbura, Le 03/ 12/ 2025

E-mail : maisondesjeunesburundi@gmail.com

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE MEDECINS GENERALISTES
POUR LA CLINIQUE MOBILE

Référence : MJB/2025/365

Date de publication : 03 décembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 19 décembre 2025

1. CONTEXTE

La **Maison des Jeunes du Burundi (MJB)** est un centre intégré créé dans le but de contribuer à l'amélioration du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier ceux issus des quartiers du nord de la ville de Bujumbura.

Dans le cadre de sa mission, la MJB met en œuvre des programmes de promotion de la santé, de prévention et de prise en charge médicale en faveur des jeunes. À travers sa clinique mobile, elle offre gratuitement des services de santé sexuelle et reproductive, de consultations médicales générales, de dépistage, de sensibilisation, d'éducation sanitaire ainsi que l'orientation des patients vers les structures de référence lorsque leur état le nécessite.

Afin de renforcer son équipe médicale et d'assurer la continuité des services de santé de qualité au profit des bénéficiaires, la Maison des Jeunes du Burundi lance un appel à candidatures pour le recrutement de **Médecins Généralistes**.

2. INTITULE DU POSTE

- Médecin Généraliste

3. NOMBRE DE POSTES

- Plusieurs postes à pourvoir selon les besoins opérationnels.

4. LIEU D'AFFECTATION

- Les médecins seront affectés aux activités de la Clinique Mobile dans les quartiers du nord de Bujumbura et dans toute autre zone d'intervention de la Maison des Jeunes du Burundi.

- Des déplacements réguliers sur le terrain sont à prévoir.

5. TYPE DE CONTRAT

Contrat à durée déterminée (CDD), renouvelable en fonction des performances, des besoins du projet et de la disponibilité des financements.

6. DUREE DU CONTRAT

À préciser selon le projet.

7. DATE DE PRISE DE FONCTION

Dès que possible.

8. MISSION DU POSTE

Sous la supervision du Coordinateur Médical de la Maison des Jeunes du Burundi, le Médecin Généraliste assure la prise en charge médicale des patients reçus au sein de la Clinique Mobile conformément aux normes nationales de prise en charge médicale, aux protocoles thérapeutiques en vigueur ainsi qu'aux principes humanitaires et d'éthique médicale.

9. PRINCIPALES RESPONSABILITES

Le Médecin Généraliste aura notamment pour responsabilités de :

- Assurer les consultations médicales générales des adolescents, des jeunes et des autres bénéficiaires reçus au niveau de la clinique mobile ;
- Poser les diagnostics cliniques et prescrire les traitements appropriés conformément aux protocoles nationaux ;
- Réaliser les soins médicaux d'urgence de première ligne ;
- Identifier les cas nécessitant une référence vers les structures sanitaires partenaires ;
- Prescrire les examens complémentaires lorsque cela est indiqué ;
- Assurer le suivi médical des patients chroniques et des cas particuliers ;
- Participer aux activités de santé sexuelle et reproductive ;
- Participer aux campagnes de dépistage et de prévention des maladies transmissibles et non transmissibles ;
- Contribuer aux activités de promotion de la santé et d'éducation sanitaire ;
- Assurer la bonne tenue des dossiers médicaux et des registres de consultation ;
- Veiller à la confidentialité des informations médicales ;
- Participer à la collecte, à l'analyse et à la transmission des données sanitaires ;
- Collaborer avec les infirmiers, sages-femmes, psychologues et autres membres de l'équipe multidisciplinaire ;
- Participer aux réunions techniques et aux formations organisées par la MJB ;
- Veiller à l'application des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) ;
- Contribuer à la bonne gestion des médicaments et des consommables médicaux ;
- Effectuer toute autre tâche confiée par la hiérarchie dans le cadre de ses fonctions.

10. PROFIL RECHERCHE

Formation

Le candidat doit être titulaire :

- D'un Diplôme de Doctorat en Médecine Générale reconnu par les autorités compétentes ;
- D'une autorisation d'exercer la médecine au Burundi ;
- D'une inscription à l'Ordre National des Médecins du Burundi ou être en mesure de l'obtenir avant la prise de fonction.

Expérience professionnelle

Le candidat devra justifier :

- D'au moins deux (2) années d'expérience clinique après l'obtention du diplôme ;
- D'une expérience en soins de santé primaires ;
- Une expérience dans une clinique mobile, une ONG, un projet humanitaire ou communautaire constituera un atout majeur.

Compétences techniques

Le candidat devra démontrer :

- Une excellente maîtrise de la médecine générale ;
- Une bonne connaissance des protocoles thérapeutiques nationaux ;
- Une capacité de prise en charge des urgences médicales ;
- Une bonne connaissance de la santé sexuelle et reproductive ;
- Une maîtrise des logiciels Microsoft Word et Excel ;
- Une bonne capacité de rédaction des rapports médicaux.

Qualités personnelles

Le candidat devra faire preuve de :

- Professionnalisme ;
- Intégrité ;
- Esprit d'équipe ;
- Sens élevé de responsabilité ;
- Bonnes capacités de communication ;
- Disponibilité ;
- Discrétion professionnelle ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel.

11. LANGUES

- ✓ Excellente maîtrise du français.
- ✓ La connaissance du kirundi et du swahili est indispensable.

✓ La connaissance de l'anglais constitue un atout.

12. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à transmettre un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation adressée à la Coordinatrice Nationale de la Maison des Jeunes du Burundi ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé, signé ;
- Une copie du diplôme de Doctorat en Médecine ;
- Une copie de l'autorisation d'exercer ;
- Une copie de l'inscription à l'Ordre des Médecins (si disponible) ;
- Les attestations de services ou certificats de travail ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ;
- Trois références professionnelles avec leurs coordonnées téléphoniques et électroniques.

13. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique sur l'adresse maisondesjeunesburundi@gmail.com ou déposés physiquement à : Kinama, Quartier Muyinga, N°23

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 décembre à 17h00**.

Toute candidature incomplète ou transmise après cette échéance ne sera pas prise en considération.

14. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement comprendra :

- Une présélection des dossiers ;
- Un test écrit ;
- Un entretien oral ;
- Une vérification des références professionnelles.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

15. POLITIQUE DE SAUVEGARDE

La Maison des Jeunes du Burundi applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- De la fraude ;
- De la corruption ;
- De l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) ;
- Du harcèlement sous toutes ses formes ;
- Des violences basées sur le genre ;
- De toute forme de discrimination.

Les candidats retenus devront adhérer aux politiques institutionnelles de protection de l'enfance, de sauvegarde et au Code de conduite de la Maison des Jeunes du Burundi.

16. ÉGALITE DES CHANCES

La Maison des Jeunes du Burundi est un employeur garantissant l'égalité des chances. Les candidatures féminines ainsi que celles des personnes vivant avec un handicap répondant aux critères du poste sont vivement encouragées.

17. RESERVE

La Maison des Jeunes du Burundi se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel à candidatures ou de n'en retenir qu'une partie, sans obligation de justification.